



BAGNOLS en FORÊT

*INFORMATIONS
BAGNOLAISES
JANVIER 2010*

Cascade de Gourbachin



EDITORIAL

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année ainsi qu'à toutes les personnes qui vous sont chères.

Notre planète est menacée. Notre place dans la chaîne alimentaire est, maintenant, une réalité pour l'ensemble des habitants du « vaste monde ».

Cependant nous ne savons pas bien ce que cela nous obligera à modifier dans notre existence. Nous devons prendre la mesure des interactions entre nos modes de vie et leurs impacts environnementaux.

Sortir de l'égoïsme anthropologique est désormais une évidence.

Le temps de la réflexion avec l'humilité pour concevoir l'action et l'organisation des citoyens dans l'état de droit est, aujourd'hui, un impératif, ici et maintenant commençons.

*« Il faut dire que le courage est la vertu du commencement,
de même que la fidélité est la vertu de la continuation et le sacrifice celle de fin ».*

Vladimir Jankévitchi, *Le traité des vertus*

Michel Tosan
Maire de Bagnols en Forêt

SOMMAIRE

Editorial	2
Sommaire	3
Travaux La Rouquaire ■ Rue du Barri ■ Conteneurs	4
Toiture de l'église ■ Renforcement de l'alimentation électrique	5
Station d'épuration	6
Evénements Téléthon ■ La Pichouline	7
Saint Antonin	8
Visite de la sous-préfète ■ Repas des aînées	9
Associations Prévention/Protection Incendie de Forêt ■ Foyer rural	10
A propose de l'Office de Tourisme	11
Le patrimoine bagnolais	12
Divers	13 et 14
Etat civil - Informations utiles / Numéros utiles	15

Contact : La Mairie

Téléphone : (+ 33) 04 94 40 31 50

Email : mairie@bagnolsenforet.fr

mail : communication@bagnolsenforet.fr

Please also contact l'Office de Tourisme
(Tourist office):

Phone : (+ 33) 04 94 40 64 68

Mail : bagnols-en-foret.tourisme@wanadoo.fr



Photos : J-J DILLIES – B. JUIGNET



Editeur : Mairie de Bagnols

*Dear non French-speaking friends,
First of all, we apologise this Bulletin Municipal
only written in French. In case that you need
information about living in Bagnols-en-Forêt, be
sure that you'll be welcomed to the Town Hall. If
you don't speak any word of French, don't worry,
we could understand each other as people from
south of France usually speak with hands.
Your coming should give us the chance to learn
some words of your native language.*



TRAVAUX

■ La Rouquaire

La mise en place de la conduite d'écoulement des eaux usées est terminée. Elle part du chemin de l'Abreuvoir pour rejoindre la conduite principale de Bagnols au niveau du carrefour D 47- D4.

Il reste à réaliser les deux stations de relevage, l'une au niveau du Blavet l'autre à la traversée de la Vauloube . Lorsque les travaux financés par la société Nexity seront terminés et l'ensemble réceptionné la propriété de la conduite sera transférée à la commune. Les riverains qui le souhaiteront pourront alors faire une demande de raccordement.



Le bureau de vente des villas a été installé sur le parking Notre Dame.

■ Rue du Barri

Les travaux se déroulent presque selon le planning prévu. La mise en place des conduites d'eau potable et d'eaux usées est terminée, l'enfouissement des lignes téléphoniques également.

On ne verra plus ces fils disgracieux reliant les poteaux et les habitations. Il reste à terminer la mise en place des lignes électriques enterrées.

Cette opération, financée par le SYMIELEC, a pris un peu de retard ; de ce fait, le revêtement définitif de la chaussée avant la réouverture de la rue ne se fera que courant janvier.



■ Conteneurs

Vous avez été nombreux à vous demander à quoi serviraient les énormes trous creusés à différents endroits du village.



C'est la première étape de la modification du système de ramassage des ordures ménagères dans le village : la mise en place des conteneurs. Le choix des emplacements a été très difficile à déterminer car de nombreux paramètres devaient être intégrés : répartition dans le village pour que chacun y accède facilement, aspect paysagé car bien qu'enterrés il fallait qu'ils se fassent le plus discret possible, encombrement du sous-sol par les différentes canalisations et câbles, etc. La deuxième étape sera l'achat au premier trimestre 2010 d'un camion de ramassage des ordures ménagères. La dernière étape sera l'organisation du ramassage sur l'ensemble de la commune qui devra être terminée en mai pour que le nouveau système soit opérationnel au 1^{er} juillet 2010.

TRAVAUX

■ Toiture de l'église

Après dépouillement des propositions nous avons retenu la société Bordreuil. Pour la réalisation de ces travaux il a fallu acheminer une grue au travers des rues étroites du village. Certains passages délicats ont été négociés au centimètre. Après la dépose des tuiles la charpente a été remise en état. Certaines pièces en bois changées et l'ensemble traité contre les divers parasites. Plusieurs tonnes de gravats stockés qui alourdissaient le plancher du clocher ont été évacuées. Les bacs en acier mis en place assurent l'étanchéité. Ensuite les tuiles récupérées seront remises en place redonnant ainsi à l'église son aspect d'origine.



■ Renforcement de l'alimentation électrique



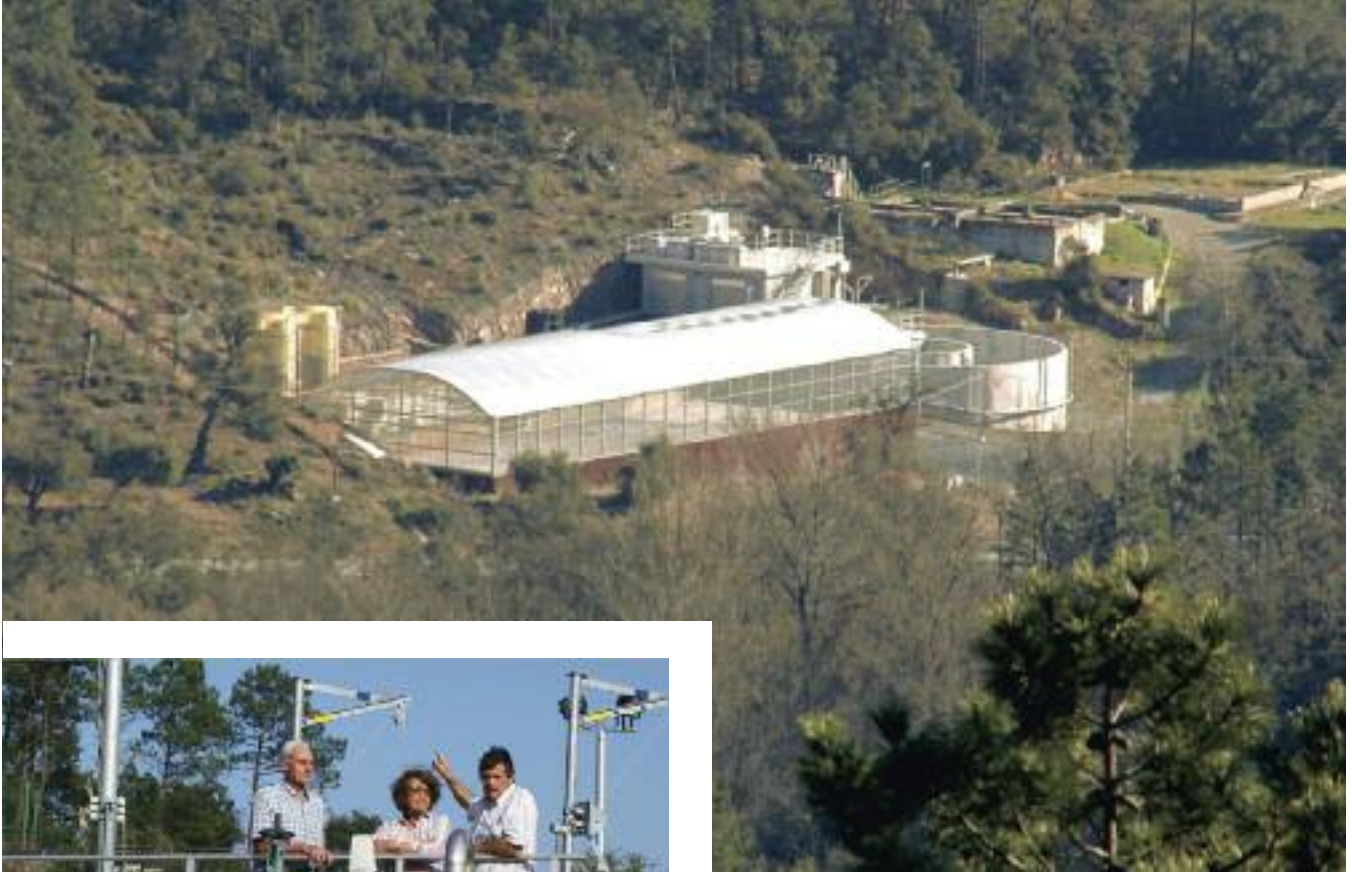
Bagnols en Forêt était alimenté à partir d'un seul transformateur situé grande rue au niveau de « l'Ensolleillée ». En cas d'incident tout le village se trouvait privé d'électricité.

Afin d'améliorer cette situation, un second transformateur implanté au dessus du parking Poro sera mis en service avec deux départs permettant ainsi de disposer de plus de puissance électrique et de secourir une partie des réseaux en cas de panne sur un circuit.

Ces travaux sont financés par ERDF Electricité Réseaux de France.

TRAVAUX

■ Station d'épuration



Ce projet initié sous la précédente municipalité pour permettre, entre autre, la réalisation de la zone de la Rouquaire vient juste de se terminer avec sa mise en service le lundi 7 décembre 2009.

De très nombreux aléas ont retardé les travaux mais le plus important provenait de l'éboulement à plusieurs reprises du talus jouxtant les tours. Une mauvaise étude géologique est à l'origine de ces désordres. Les entreprises en charge du chantier refusaient de payer la purge et la sécurisation du talus dont le montant s'élevait à près de 220 000 €.

Ce n'est donc qu'après de longues et difficiles négociations qu'une solution amiable a pu être trouvée, sauvegardant les intérêts de la commune. Nous avons cependant dû prolonger le prêt de 750 000 € dans l'attente de la subvention du Conseil Général qui ne peut être versée qu'après la réception définitive qui doit intervenir prochainement.

Les autres malfaçons concernaient le bassin de décantation et le toit de la serre de séchage solaire des boues.

Désormais les odeurs nauséabondes générées par l'ancienne STEP ne pollueront plus le village.

Les boues après séchage et analyse seront mises en décharge ou dispersées en épandage agricole.

L'ancienne station, après plus de trente ans de bons et loyaux services a été démontée et les lieux remis en état. Les cuves seront récupérées en bassin d'orage.

Dès que les lieux seront sécurisés la municipalité organisera des visites pour les personnes intéressées.

ÉVÉNEMENTS



■ Téléthon

L'édition 2009 du téléthon a réunie à la MTL une dizaine d'associations sous la houlette d'Isabelle de Coulomb. Tennis, Foyer Rural, Tir à l'arc, Air Softeurs, la Petite ferme, et le Mobython se sont retrouvés dans une ambiance de kermesse. Buvette, vente de sandwiches, bière pression, café chacun pouvait trouver de quoi se restaurer tout en faisant une bonne action. La soirée du samedi était animée par les groupes des « Anonymes » et « Jahlegacy ». Malheureusement le temps maussade n'a pas incité de nombreux Bagnolais à se déplacer.

■ La Pichouline



La première édition de la course pédestre « La Pichouline » a eu lieu le dimanche 27 septembre. 242 coureurs et 83 marcheurs venus de tout le Var et même de la France entière se sont affrontés sur un parcours de 11,5 km composé de routes, de chemins et de sentiers.

Initiée par Maryse Giusti, sous l'égide de l'Union Sportive Bagnolaise, présidée par Jean-Marc Bosco, elle a bénéficiée du soutien logistique de Roger Flatet et de son équipe, organisateur depuis de nombreuses années du Tour du Rocher de Roquebrune sur Argens. La parfaite organisation a largement contribué au succès de cette journée qui s'est terminée par un repas à la MTL. Félicitations à tous et rendez vous le 26 septembre 2010 pour la deuxième édition.



ÉVÉNEMENTS



■ Saint Antonin

Cette journée du 6 septembre a été bien remplie ; Dès le matin les stands de la foire gourmande organisée par l'Office de Tourisme ont envahi le Rayol et la place de la mairie avec pour la première fois un stand de Pieve di Teco avec huile d'olive, vins, ail et ferronnerie alors qu'au foyer une vingtaine d'associations Bagnolaises présentaient leurs activités. Le tout animé par Enchantia et par Ofa-Folau des îles Wallis et Futuna toute nouvelle association qui présentait son folklore et ses spécialités culinaires.

La traditionnelle procession avec le saint patron du village a été suivie par la messe et un apéritif servi devant l'église. Un repas offert par la municipalité a réuni les responsables des associations et les Pievesi venus très nombreux participer à cette journée.

Des projets communs ont été évoqués par les deux maires dont le 20^{ème} anniversaire du jumelage qui se déroulera l'année prochain les 8 et 9 mai en Italie. Après la signature du livre d'or le maire de Pieve di Teco Alessandro Alessandri a reçu la médaille de la ville ainsi que trois tableaux avec les blasons de Bagnols du Var et de la Provence. Ces tableaux ont été également remis à Patricia Belmonti initiatrice de la nouvelle Associazione Gemellaggio di Pieve di Teco.

ÉVÉNEMENTS

■ Visite de la sous-préfète

Corinne Orzechowski, sous préfète du var est venue le 19 novembre dernier à Bagnols-en-Forêt. Accueillie par le maire Michel Tosan et une partie du conseil municipal, elle s'est immédiatement rendue sur le site de la décharge. Elle a été très précisément informée des dysfonctionnements récurrents et des dangers



que présente cet amoncellement d'ordures pour la population. Des explications techniques lui ont également été fournies sur l'aménagement du site 4.

Après une visite des divers travaux en cours dans le village, elle a présidé en mairie une réunion de travail à laquelle, comme le pratique le conseil municipal, les présidents d'associations citoyennes avaient été invités. Concernant la décharge elle a affirmé qu'elle devait fonctionner selon les règles du Grenelle de l'environnement et respecter l'arrêté préfectoral d'autorisation. La CLIS - Commission Locale d'Information et de Surveillance - qui, bien que n'ayant aucun droit d'action sur la gestion de la décharge, pouvait dans le cadre de ses prérogatives débattre sur toutes les irrégularités constatées. Elle s'est engagée à la réunir chaque fois que cela semblera nécessaire.

Sur l'intercommunalité la sous-préfète a confirmé que le choix de nos futurs partenaires appartenait aux élus et que l'état n'interviendrait pas dans ce dossier si toutes les règles étaient respectées.

Cette visite a montré une évidente volonté de dialogue.

■ Repas des aînés

Fidèle à la tradition le CCAS a organisé le repas des aînés le 19 décembre à la MTL. L'excellent repas a été préparé par Frank Sigari qui officie habituellement à la cantine scolaire. L'animation assurée par l'association « Enchantia » a ravi les participants avec son groupe de chanteurs et de danseurs rappelant la grande époque du « Moulin Rouge ». Les participants ont terminé la soirée en dansant. Une rose a été offerte à toutes les dames.



ASSOCIATIONS

■ Prévention/Protection Incendie de Forêt



Il est utile en début d'année, lorsque l'on prend de bonnes résolutions, de rappeler quelques éléments indispensables (obligatoires !) à la protection des personnes et des biens dans notre superbe commune forestière.

Débroussaillage

Entretien de l'espace bien nettoyé et élagué dans un rayon de 50 mètres autour de nos maisons et de 10 mètres de chaque côté de nos chemins d'accès.

Code de la route et Code forestier

Les pistes « DFCI » - Défense Forestière Contre l'Incendie - leur entretien en très bon état, très onéreux, est nécessaire à l'accès des soldats du feu pour combattre les ravages des incendies de forêt. Leur usage par des véhicules motorisés est réglementé par les panneaux du code de la route « B0 » qui signifie, pour mémoire « interdit à tout véhicule ». Ce panneau est constitué d'un rond blanc entouré d'un cercle rouge. La présence d'une barrière même ouverte n'autorise pas l'accès. L'inobservation de l'interdiction « B0 » est verbalisée à l'heure actuelle 135 € !

De même il est interdit de fumer en traversant des milieux forestiers y compris sur les routes ouvertes à la circulation. L'utilisation de barbecue et l'incinération de végétaux sont soumis à réglementation stricte pour la protection de tous.

Dans le cadre de ses missions le CCFF de Bagnols en Forêt se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, bien sûr après ceux des pompiers. Vous pourrez très utilement visiter le site internet de l'association départementale des CCFF : adccff83.net Si vous avez un peu de temps disponible et êtes motivé par la protection de notre environnement, de la forêt le CCFF sera heureux de vous accueillir.

**Pour tous contacts : Guy Roussin, secrétaire,
04 98 11 33 19 - guyroussin@sfr.fr**

Bien cordialement et bonne année, sans feu.

■ Foyer Rural

**Le foyer rural plus ancienne association
de Bagnols, fêtera cette année ses 34 ans.**

Sous cette dénomination sont regroupées de nombreuses activités : marcheurs, pongistes, théâtre, excursions, atelier de poésie, bibliothèque...

Gisèle Poueyto, conseillère municipale adjointe au maire de Bagnols, correspondante de Var Matin, en a été durant 19 ans la présidente discrète mais efficace. Elle a cédé sa place lors du dernier conseil d'administration à Christian Benoit.

Le nouveau bureau est constitué de :

Christian Benoit..... Président
Jacqueline Biarrotte Vice Présidente
Maryse Guignon Trésorière
Muriel Carlier Secrétaire
Danielle Duchesne..... Secrétaire adjointe

Bibliothèque

La bibliothèque, gérée par le Foyer Rural, comporte plus de 11 400 livres tous répertoriés par auteur type de roman ou titre.

**Elle est ouverte les lundis de 15h30 à 18h,
les mercredis et samedis de 9h30 à 12h.**

Derniers livres mis à la disposition de ses membres :

Les enfants de l'hiver, Gilbert Bordes
Sans regret, Françoise Bourdin
La pluie avant qu'elle tombe, Jonathan Coé
Les heures souterraines, Delphine de Vigan
Les grands capétiens - Tome 1
Le roman des rois, Max Gallo
La forêt des mânes, Jean-Christophe Grangé
L'infiltré, John Grisham
Une ombre plus pale, Andréa H Japp
Un Noël en famille, Jennifer Johnston
Le tailleur de pierre, Camilla Lachberg
Le testament de la Catin - Tome 3, Iny Lorentz
Le notaire de Pradeloup, Jean-Paul Malaval
Et que le vaste monde poursuive sa course folle, Colum Mc Cann
Trois femmes puissantes, Marie Ndaye
Exit le fantôme, Philippe Roth
Pourquoi le ciel est bleu, Christian Signol
Paris retrouvé, Danielle Steel
Le miroir de Cassandre, Bernard Werber
Le cœur des femmes, Martin Winckler
Jack et Jill, James Patterson
La cité des jarres, Armaldur Indriclason
La croisière de Noël, Carol Higgins Clark
Registre des morts, Patricia Cornwell
Seul dans le noir, Paul Haster

ASSOCIATIONS

■ A propos de l'Office de Tourisme

Comme les communes, les Offices de Tourisme sont de diverses tailles et se présentent sous différentes formes juridiques (celui de Bagnols étant une association loi 1901 à but non lucratif).

L'Office de Tourisme remplit une mission de service public. Il assure l'accueil et l'information des touristes. On entend par « touriste », non seulement le vacancier - français ou étranger - qui souhaite trouver un hébergement, connaître les marchés dans l'arrière pays, avoir le programme de telle manifestation culturelle, etc., mais également le bagnolais qui veut connaître les horaires des cars, de la SNCF, le n° de téléphone d'une association, la date de la fête du pain ou de la châtaigne...

L'Office de Tourisme assure la promotion touristique de la commune, en coordination avec le comité départemental du tourisme (Conseil Général) qui prépare, en amont, l'économie touristique du département, et le comité régional du tourisme (Conseil Régional) qui met en lumière les valeurs du territoire.

Outre ces missions, notre Office de Tourisme, de par ses actions, contribue à la cohésion des diverses associations du village avec un bulletin mensuel d'information, un site Internet (www.ot-bagnols.com - qui bénéficie d'un excellent référencement sur le moteur de recherche Google), des liens informatiques lui permettant d'accéder au portail ACVS commun aux autres Offices du Var et des départements limitrophes. Il coordonne les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Notre association salarie Anne-Laure (responsable d'accueil qui excelle à son poste) grâce à la subvention que nous alloue la Mairie. Des bénévoles, que je remercie chaleureusement, nous offrent de leur temps précieux pour compléter le personnel qui aide au bon fonctionnement de l'Office, vitrine de notre village.

Nous travaillons sur diverses commissions et sujets afin d'être toujours en mouvement. Vous serez les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre. Peut-être trouverez-vous un sujet qui vous intéressera plus particulièrement.

N'hésitez pas à vous renseigner, soit en téléphonant directement à l'Office 04 94 40 64 68, soit par e-mail à nicole-garcin@orange.fr

La présidente, Nicole GARCIN



ASSOCIATIONS

■ Le patrimoine bagnolais

BAGNOLS-EN-FORET, notre cher village auquel nous sommes tous attachés possède un vaste patrimoine environnemental, bâti, naturel, culturel et historique qui doit être préservé.

L'association « Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais – SPB », créée en juin 2009, aspire à défendre, à protéger et à valoriser ce capital qui s'est construit au fil des générations passées et qui fait partie de notre mémoire.

Si son objectif premier est :

- La restauration du moulin à vent de Ste-Anne, que l'on souhaite voir s'intégrer harmonieusement dans un plan de rénovation du Plateau de Ste Anne.

D'autres ambitions nous animent :

- Restauration du second moulin à vent du village, quartier Maupas.
- Redonner vie aux chemins communaux abandonnés, afin de les rendre praticables pour des randonnées pédestres.
- Inventorier les points d'eau (bassins, sources), les fours à chaux, etc.
- Recueillir des témoignages des anciens du village pour garder la mémoire du passé.
- Un travail de recherches entrepris aux Archives départementales permettra de retrouver trace des faits marquants pour le village (exemple : adjonction de « en-Forêt » à Bagnols fixé par un décret du 5 août 1925 – délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 1898, afin de remettre la fête patronale le 2 septembre, pour la St-Antonin alors que celle-ci avait lieu en octobre, pour la St-Denis, saison des travaux des champs et des pluies...)



L'association est ouverte à tous ceux qui partagent nos envies et nos désirs, soit de façon active au sein de l'association, soit en tant que membres amis.

CONTACTEZ-NOUS, NOMBREUX :

Nicole GARCIN (Présidente) : 04 94 67 13 98 ou 06 21 79 18 27

Christian et Evelyne DESMEULLES (Trésorier et Secrétaire) : 04 94 53 20 72

E-mail : sauve-pat-bagnolais@orange.fr

DIVERS

L'approvisionnement de Bagnols en Forêt en eau potable

(Rapports SEVE 2008 et Veolia/SEVE 2008)

Monsieur William Dumont, Délégué titulaire élu par la commune et Vice-président du SEVE, a résumé, pour le Conseil Municipal, les principales informations fournies par ces rapports.

En 1998, les besoins de Bagnols en Forêt (352.587 m³), parvenant via l'unité de traitement par filtration et chloration du Queyron, représentent moins de 2% de la production d'eau du Syndicat de l'Eau du Var Est - SEVE (19.043.203 m³) dont 24,2% sont fournis par la Société du Canal de Provence à partir de Saint Cassien à 0,63404 Euros/m³ ; 27,7% par les Eaux de la Siagnole (y compris le forage de la Barrière) à 0,18961 Euros/m³ qui est un prix moyen tenant compte de l'effet d'une prime d'utilisation régulière, et 52,1% gratuitement par ressources propres à partir du fleuve Argens et de forages sur sa nappe alluviale. Cela conduit à un coût moyen (hors taxes, redevances et coût de distribution) de 0,0487 Euros/m³. Dans la pratique, notre commune n'est approvisionnée en eau, à ce coût à ce stade, que par la Siagnole.

92% de cette production, soit 17.525.112 m³, ont été potabilisés. Ce pourcentage est bon.

A noter qu'un procès verbal de pollution du vallon du Gargalon, le 17 mars 2008, consécutif à la restitution en milieu naturel de l'eau de traitement et nettoyage des ouvrages des trois installations du Fournel/le Muy a révélé un besoin de traitement des boues afin de les rendre compatibles avec une évacuation en décharge.

Depuis plusieurs années, le SEVE étudie, pour Bagnols en Forêt, un secours d'alimentation par une autre ressource que l'unique actuelle pouvant, dans certains cas extrêmes, poser des problèmes de quantité lors de périodes d'étiage de la Siagnole.

Cependant, actuellement, les conditions d'approvisionnement et le coût pour les utilisateurs de Bagnols en Forêt peuvent être considérés comme satisfaisants. M. Dumont se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Démarchage pirate

Plusieurs personnes ont reçu la visite de démarcheurs se recommandant de la mairie pour vendre leurs marchandises. La mairie n'a autorisé aucune société quelle qu'elle soit à procéder à des ventes à domicile. Nous vous conseillons donc d'être très prudent avec ces personnes et en cas de nécessité de faire appel à la police.

Déchetterie

La déchetterie est ouverte les mercredis et samedis de 8 heures à 13 heures.

Son accès réservé aux bagnolais est gratuit pour les particuliers, munis d'une carte d'accès délivrée à la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et payant pour les professionnels, sur présentation d'un extrait k-bis.

DÉCHETS ACCEPTÉS : déchets verts, gravats, encombrants, ferraille, bois, déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants, vernis, acides...) huiles végétales et huiles de vidange, déchets d'équipement électrique et électronique (télévisions, réfrigérateurs, micro-ondes, ordinateurs, lave-linges...) piles, batteries, cartouches d'encre, pneumatiques, ampoules, radiographies, bouteilles de gaz (vides).

Oppidum de la Forteresse

Cet oppidum accessible par le col du Coucou est visité chaque année par des centaines de touristes.

Il n'avait pas été débroussaillé depuis de nombreuses années et il était de plus en plus difficile d'y pénétrer. Un grand merci à l'équipe des chasseurs de Paul Gaydon qui au mois de juin dernier a procédé à son nettoyage.

Site Internet : www.bagnolsenforet.fr



Le nouveau site internet de la mairie est en ligne depuis le 18 décembre en version française ; Il vous permet sans vous déplacer d'obtenir de très nombreuses informations dans tous les domaines : vie municipale, compte rendu des conseils municipaux, travaux en cours, vie scolaire, urbanisme, tourisme etc. Vous pouvez également télécharger la plupart des imprimés. Courant 2010, des versions en langue anglaise puis italienne viendront le compléter. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Ce site très ouvert permet d'intégrer très facilement de nouvelles rubriques. Il évoluera en permanence au cours des prochains mois. En début d'année une page dédiée au Plan Local d'Urbanisme vous permettra d'être informé de son avancement et de nous faire part de vos observations.

DIVERS

Plan Local d'Urbanisme

Tout le monde connaît le POS (Plan d'occupation de Sols) document qui régit les règles d'urbanisme en vigueur sur la commune.

La loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU a instituée le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui remplace le POS. Le conseil municipal a décidé de mettre en place ce plan pour la commune de Bagnols en Forêt. C'est une décision très importante car elle engage l'avenir du village pour de nombreuses années.

Le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme communal. Il est codifié dans le code de l'urbanisme (articles L 132 et suivants). Il doit s'appliquer à l'ensemble du territoire communal.

Le dossier du PLU se compose des éléments suivants :

Le rapport de présentation :

- ☛ Diagnostic établi au regard des prévisions démographiques et économiques
- ☛ Explication des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

- ☛ Ce projet est une nouveauté essentielle par rapport au POS. Il s'agit d'un document exprimant le projet de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon des 10 à 20 ans

Les orientations particulières d'aménagement

- ☛ Orientations spécifiques par secteur

Le document graphique du règlement

- ☛ Il s'agit d'une carte de la commune divisant son territoire en plusieurs zones. Dans le POS le territoire était divisé en de nombreuses zones UB, UC, UD, INA, IIIINA, NB elles mêmes divisées en sous zones.

Le PLU ne connaît que 4 zones :

Zones urbaines U : Secteurs déjà urbanisés et secteurs ou les équipements publics existent déjà

Zones à urbaniser AU : Secteurs à caractère naturel destinés à être ouvert à l'urbanisation (constructible ou non)

Zones agricoles A : Secteur à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles ; Zones dans lesquelles est admis le changement de destination

Zones naturelles et forestières à protéger N : Secteur à protéger pour la qualité de ses sites, pouvant admettre des constructions spécifiques limitées.

Le règlement

- ☛ Il décrit pour chaque zone définie dans le document graphique, les dispositions réglementaires applicables. Il peut comprendre 14 articles qui reprennent les dispositions du POS.

Les annexes

- ☛ Elles comprennent un certain nombre d'indications reportées pour information dans le PLU. Comme, par exemple :
 - Les servitudes d'utilité publique liées au patrimoine, aux lignes aériennes, au plan de prévention des risques etc.
 - Les périmètres des Zones d'aménagement concertées
 - Les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le PLU doit respecter les consignes données par les différents documents de rang supérieur élaborés par l'état ou d'autres collectivités territoriales. Sa procédure d'élaboration est détaillée aux articles L.123-6 et suivants du code de l'urbanisme. Les principaux acteurs sont :

- **Un groupe de travail** qui assure le suivi de l'avancement du projet
- **Les personnes publiques associées** représentant l'état les collectivités voisines associées à l'élaboration du PLU soit de plein droit soit à leur demande.
- **Le conseil municipal** qui intervient pour le débat sur le PADD et pour l'approbation du PLU.

La concertation publique sera assurée par :

- Les articles de presse et le site internet de la mairie.
- Une exposition évolutive présentant les phases d'étude au fur et à mesure de leur avancement.
- Des réunions publiques.
- L'information du collectif mis en place par la mairie et constitué de représentants des associations politiques et de la population.
- Un questionnaire envoyé par courrier.

ETAT CIVIL

Mariages

Epoux

BOLLIÉ Patrick Marcel Joseph
MELILLO Patrick Antoine François
FOA Eric Jean-Marc
CHAUDRON Fabien André Michel
WAXIN-SAUR Regis Georges

Epouse

BERTLOT Isabelle Annick
DUCHESNE Laurence Pascaline Solange
APARICIO Marie-José
BERN Delphine Noëlle
PETIT-GAL Lydie Désirée

Naissances

THERVILLE Hanaé Margot Chloé
PETIT Gaël Alain Henri
GARCIA-TORDO Kassandra Mélissa Audrey
GRECH Wahel Dany
GUILLOIS Candy Doriane Celine
BOREL Juliette Carole Graziella

MOODY Paolo Russel Daniel Enzo
TOUATI May-Lan Evelyne
VIEL Jâsonn Guy Albert
PATON Harry George
LECLERC-RIGOZZI Enzo Clément
DIDIER Julien Marcel Jean

Décès

Défunct

HAUCHECORNE Chantal Huguette
AUBOURG Georges Louis
FRANKEN Wilhelm
PODESTA Maurice Henri Gabriel
TRIPOUL Marie Jeanne
GIROD Jeanne Marie Thérèse
Bernard Jean
GILLES Gaston Marcel Paul
FERNANDEZ Helyette Micheline
SCHIMMLER Harry

Nom marital

GASCOUIN

REBUFFEL
CHAPET DESQUAIRES

TALAVET

INFORMATIONS UTILES / NUMÉROS UTILES

Médecin 04 94 40 60 21
Médecin de garde 15 ou 04 94 40 22 49
Pharmacie 04 94 40 63 99
Pharmacie de garde 32 37
Infirmières 06 81 73 69 29
06 21 79 37 95
06 50 78 03 82
Kinésithérapeute 04 94 19 05 53
06 89 94 39 89
Hôpital de Fréjus 04 94 40 21 21
Gendarmerie 17 ou 04 98 11 83 60
Mairie 04 94 40 31 50
Permanence urbanisme sur rendez-vous le mardi après-midi (contrairement à ce qui est signalé dans l'Agenda)

Assistante sociale Sur rendez vous mercredi de 9h30 à 12h à la Mairie
Aide aux personnes âgées Rue du Four
2ème jeudi de chaque mois de 15h à 17h
Mission locale 04 94 40 69 29
Œuvres Saint Vincent de Paul 04 94 40 30 48
Collecte de vêtements et permanence de 15h à 17h chaque 1er mercredi du mois Chapelle Ste Anne.
Permanence du Conseiller Général
Maurice ACCARY
2ème mardi du mois de 10h à 12h en mairie

BAGNOLS (Var). - Rue Nationale

